

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD  
CINQUIEME SESSION  
NEW-YORK, SEPTEMBRE 1950

OTAN

~~TRES SECRET~~

COMPTE RENDU SOMMAIRE No. 5/1

C5 - R/1

15 septembre 1950

Compte rendu sommaire de la Première Séance  
tenue à New-York le 15 septembre 1950  
à 10 h. 30

Sont présents

ETATS-UNIS

Dean Acheson (Président)  
Charles M. Spofford (Suppléant)

BELGIQUE

Paul Van Zeeland  
Fernand Van Langenhove  
(Suppléant)

LUXEMBOURG

Joseph Bech  
M. André Clasen (Suppléant)

CANADA

Lester B. Pearson  
L. D. Wilgress (Suppléant)

PAYS-BAS

D. V. Stikker  
Jonkheer A.W.L. Tjarda van  
Starkenborgh-Stachouwer  
(Suppléant)

DANEMARK

Henrik de Kauffmann  
M.A. Vestbirk (Suppléant  
substitut)

NORVEGE

Halvard Lange  
Dag Bryn (Suppléant)

FRANCE

Robert Schuman  
Hervé Alphand (Suppléant)

PORTUGAL

Paulo Cunha  
Henrique Queiroz (Suppléant  
substitut)

ISLANDE

Bjarni Benediktsson  
M. Gunnlaugur Petursson  
(Suppléant)

ROYAUME-UNI

Ernest Bevin  
Sir Frederick Hoyer-Millar  
(Suppléant)

ITALIE

Comte Carlo Sforza  
Gastone Guidotti (Suppléant)

**CONFIDENTIAL**

OTAN  
TRÈS SECRET  
COMPTÉ RENDU SOMMAIRE No. 5/1  
R/1

SECRETARIAT

M. F.A.G. Charlton (Secrétaire)  
M. L.F. Morrissey (Secrétaire adjoint)

TABIE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I Discours d'ouverture par le Président	1
II Adoption de l'Ordre du jour	1
III Rapport des Suppléants du Conseil	1
IV Questions intéressant la Défense de l'Europe occidentale	4

TRÈS SECRET

CONFIDENTIAL

OTAN

TRES SECRET

COMPTE RENDU SOMMAIRE No. 5/1

C5 - R/1

1. Il est convenu que le Représentant des Etats-Unis continuera d'exercer les fonctions de Président au cours des réunions de la présente session, après quoi la Présidence sera exercée par le Ministre des Affaires étrangères de Belgique.

I. Discours d'ouverture par le Président

2. Le Président note que depuis l'établissement du Conseil, il y a un an, des progrès notables ont été accomplis dans la constitution d'un mécanisme effectif en matière d'affaires économiques et militaires. La nomination des Suppléants du Conseil, en particulier, a déjà été fructueuse. Toutefois, quelque effectives qu'aient été les mesures prises, elles sont encore insuffisantes, et il présume que le Conseil désirera discuter au cours de la présente Session les moyens de passer du stade de la préparation des plans à la mise sur pied de forces actives pour la défense de la liberté en Europe. L'agression en Corée a produit un effet salutaire, à la fois en prouvant la communauté d'objectif des nations libres et en soulignant le danger créé par les insuffisances existant actuellement dans le système de défense des pays du Traité de l'Atlantique Nord. Il est convaincu que le Conseil sera encouragé par la nouvelle de la contre-attaque en Corée et il a confiance dans son succès.

II. Adoption de l'Ordre du Jour

3. Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour proposé (Doc. C5 - D/1).

III. Rapport des Suppléants du Conseil

4. Le Conseil a devant lui un Rapport préparé par les Suppléants du Conseil (Document No. C5 - D/2).

5. A la requête du Conseil, le Suppléant des Etats-Unis donne un sommaire oral du Rapport. Il souligne deux faits qui, à son point de vue, ont caractérisé, d'une façon générale, les travaux des Suppléants au cours des deux sessions tenues par eux à Londres, à savoir, (a) le sentiment d'urgence qui a marqué leurs délibérations et (b) l'atmosphère satisfaisante de solidarité et de coopération réelles, qui a régné au cours de ces délibérations.

6. Les Suppléants ont basé leur méthode d'approche des multiples problèmes à résoudre sur la Résolution No. 4/7 du Conseil de l'Atlantique Nord, qui impliquait cinq travaux principaux (voir paragraphe 4 du Rapport). Toutefois, dans le premier cas, les Suppléants se sont sentis obligés de concentrer leurs efforts sur les travaux dont un sommaire est donné aux alinéas 4(a) et 4(b) du Rapport, qui ont trait directement au renforcement des forces armées du Traité de l'Atlantique Nord. Ils n'ont pas cependant négligé les trois autres travaux et se proposent de concentrer leur attention aussitôt que possible sur les questions impliquées.

TRES SECRET

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

CONFIDENTIAL

OTAN

TRES SECRET

COMPTE RENDU SOMMAIRE No. 5/1

C5 - R/1

- 2 -

7. Les dispositions qu'ils ont prises pour renforcer la défense de la Région de l'Atlantique Nord ont été limitées aux mesures immédiates qui ont été prises, sans préjugé des considérations à long terme.

8. Dans le domaine purement militaire, les pays membres ont été invités à présenter d'urgence des déclarations indiquant les mesures qu'ils se proposent de prendre pour accroître le total des forces effectives de combat susceptibles d'être immédiatement disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 1951. Ces rapports ont été soumis à une analyse préliminaire par les Suppléants et ont subséquentement été remis au Président du Comité de Défense avec la requête que ce dernier veuille bien analyser d'urgence les réponses pour présentation au Conseil, et faire de telles recommandations qui paraîtront appropriées à la lumière de leur contenu.

9. Dans le domaine de la production, les Suppléants ont été à même de prendre des mesures pour la mise en oeuvre immédiate d'un programme de production de haute priorité. Ce programme, visant à l'utilisation maximum de la capacité de production existant actuellement dans les pays européens du Traité de l'Atlantique Nord pour les catégories d'équipement qui sont d'une importance vitale, était basé sur les études qui ont été rapidement préparées par les Groupes permanents de Travail du Comité militaire de Production et d'Armement et du Comité financier et économique de Défense. Il souligne que, pour faciliter la mise en oeuvre de ce programme, les Suppléants ont adopté des arrangements financiers intermédiaires, aux termes desquels le coût initial de la production supplémentaire sera supporté par les pays producteurs et le mécanisme de l'Union européenne de Paiements sera utilisé dans les cas où l'équipement serait transféré d'un pays à un autre. Des dispositions ont également été prises relativement à l'aide financière des Etats-Unis, conformément aux mesures qui ont été autorisées par le Congrès des Etats-Unis. Les Suppléants ont également procédé à un échange de vues préliminaire sur les changements éventuels qu'il pourrait être nécessaire d'effectuer dans la structure actuelle des organismes relevant du Traité de l'Atlantique Nord, et ils ont constitué un Groupe de Travail dans le but d'étudier d'urgence dans leur détail les problèmes impliqués. Il espère que les discussions qui auront lieu au cours de la présente Session du Conseil orienteront le Groupe de Travail quant aux recommandations détaillées qu'il doit faire.

10. Les Suppléants ont également porté leur attention sur la nécessité de propager des informations réelles relativement aux buts et aux objectifs du Traité de l'Atlantique Nord et, en conséquence, ont approuvé la nomination d'un Directeur des Services d'Information qui sera secondé par un petit groupe d'experts et qui travaillera sous la direction générale des Suppléants du Conseil.

TRES SECRET

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIE - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

11. En résumé, les Suppléants, bien qu'étant considérablement encouragés par les mesures qui ont déjà été prises en ce qui concerne l'intensification des efforts fournis par les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sont pleinement conscients de la tâche qui reste à accomplir. L'étude préliminaire des réponses soumises aux Etats-Unis par les Gouvernements quant aux niveaux proposés en ce qui concerne les efforts de défense dans leurs pays respectifs, ne démontre que trop clairement la continuation de l'existence d'un écart sérieux entre les moyens de défense projetés et les besoins complets en cette matière.

12. Les Membres expriment leur appréciation générale pour les travaux qui ont été effectués par les Suppléants au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis qu'ils sont en fonction. Les questions suivantes sont débattues:

(1) L'attention est appelée sur l'avantage qu'il y aurait à ce que les Suppléants du Conseil procèdent à des échanges de vues en matière politique conformément aux termes de la Résolution du Conseil No. 4/7. Ces échanges de vues pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les plus petites nations qui n'ont pas joui des mêmes facilités que les plus grandes nations d'obtenir des informations provenant de sources largement divergentes. En mettant l'accent sur l'avantage présenté par ces échanges de vues, il est souligné que des mesures devront être prises pour s'assurer que les questions de plus grande urgence ne sont pas de ce fait retardées.

(2) Il est convenu à l'unanimité que le Directeur des Services d'Information devra agir avec prudence dans l'accomplissement de la tâche très délicate visant la présentation au public des buts et des objectifs du Traité de l'Atlantique Nord. Un personnel important ne sera pas requis, mais il doit être particulièrement compétent. Il est également convenu que, selon les recommandations des Suppléants, les renseignements doivent être propagés parmi le public par l'intermédiaire des Services nationaux d'Information, afin de tenir compte des conditions différentes existant dans chaque pays.

(3) Il est confirmé qu'il n'existe aucune raison pour que des articles supplémentaires appropriés ne soient pas ajoutés aux listes d'articles figurant au programme de production de haute priorité, selon les besoins éventuels à leur sujet.

(4) Il est également confirmé que les arrangements financiers intermédiaires relatifs à la mise en oeuvre du programme de production de haute priorité n'excluent pas la conclusion d'accords bilatéraux séparés régissant l'achat et la vente d'équipement militaire.

OTAN

TRES SECRET

COMPTE RENDU SOMMAIRE No. 5/1

C5 - R/1

- 4 -

(5) M. Schuman souligne le fait qu'aux yeux de son Gouvernement, il est essentiel de procéder, aussitôt que possible, à des arrangements financiers permanents, car, en l'absence de tels arrangements, il sera difficile, sinon impossible, pour les pays intéressés de satisfaire à tous les besoins prévus par le Plan de Défense à Terme moyen.

13. Le Conseil accepte le Rapport des Suppléants du Conseil (Document C5 - D/2) à la condition que les Suppléants soient libres de discuter ultérieurement les questions qu'il soulève et qui pourraient influencer sur les articles subséquents de l'Ordre du Jour.

IV. Article 4: Questions intéressant la défense de l'Europe occidentale

14. M. Stikker appelle l'attention sur un rapport du 18 août 1950 envoyé par le Groupe régional pour la préparation des plans de l'Europe occidentale au Groupe de Travail du Comité militaire et recommandant un retrait sur la ligne de défense Rhin-Yssel dans le cas d'une agression en Europe occidentale. La décision de défendre cette ligne nécessiterait l'évacuation de deux millions et demi d'habitants des provinces septentrionales des Pays-Bas et d'un autre million d'habitants résidant à l'est de cette ligne. Ce retrait donnera lieu également à des opérations d'évacuation en Allemagne. A son point de vue, tout plan relatif à la défense de cette zone restreinte, encombrée par des réfugiés, manque complètement de réalisme. Si un tel plan était adopté, l'effet produit sur le moral des ressortissants des Pays-Bas serait désastreux, particulièrement à un moment où un excellent moral est indispensable au succès de la défense. A son point de vue, il est essentiel d'établir une ligne de défense située aussi loin à l'est que possible. Cela nécessitera un plus grand nombre de divisions et un équipement plus considérable que ceux dont on dispose actuellement. A ce sujet, il semble qu'on se trouve en face de l'alternative suivante: (1) le transfert en Europe occidentale de divisions provenant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Canada, ou (2) la participation de l'Allemagne à la défense de l'Occident. Il considère que, puisque les Ministres de la Défense discuteront cette question au cours de leur réunion du mois prochain, ils devraient être guidés par le Conseil quant aux principaux points de fait politiques qu'elle implique.

15. M. Bevin rappelle que le plan en question repose sur les estimations des ressources militaires et financières qui étaient disponibles au moment où il a été élaboré. Les changements qui se sont produits récemment, tels que l'accroissement de la durée du service militaire en Grande-Bretagne et la décision du Président des Etats-Unis d'accroître l'effectif des forces armées des Etats-Unis en Allemagne, se traduiront vraisemblablement par une révision des plans stratégiques. Il souligne qu'il vaut beaucoup mieux utiliser la force maximum de l'Occident pour éviter d'être envahi, que d'être confronté par la nécessité de libérer les territoires conquis.

16. M. Schuman soutient le point de vue exprimé par M. Stikker. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, la France a été en faveur d'une défense de l'Ouest effective et capable de prévenir la catastrophe d'une occupation. Les pays du Traité de l'Atlantique Nord sont pleinement conscients de l'écart qui existe dans leurs défenses communes et c'est pourquoi des mesures ont récemment été adoptées en vue d'accroître l'efficacité des défenses. Toutefois, ces mesures sont encore au stade de la préparation des plans et, tant que les programmes de défense ne seront pas mis en oeuvre, l'Ouest continuera d'être sérieusement en danger. Il exprime le plaisir que lui cause la décision du Président des Etats-Unis d'envoyer un plus grand nombre de troupes en Allemagne, mais il fait des réserves en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne. Toutes autres considérations mises à part, il doute que le réarmement de l'Allemagne se traduise par un accroissement des ressources totales disponibles pour la défense. L'équipement nécessaire devra provenir des ressources existant actuellement et mises à la disposition des pays du Traité de l'Atlantique Nord. Le principe selon lequel des forces allemandes seraient équipées et mises sur pied aux dépens des forces des pays du Traité de l'Atlantique Nord était inacceptable.

17. Le Président explique qu'il n'est pas question de l'alternative mentionnée par le Représentant des Pays-Bas. Afin de défendre effectivement l'Occident, les deux solutions devront être adoptées: des troupes provenant des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada devront être envoyées en Allemagne et des mesures devront être prises simultanément pour réarmer l'Allemagne. Il estime que les plans stratégiques peuvent être élaborés de deux manières: le Conseil peut informer le Comité de Défense qu'un certain nombre d'effectifs et d'équipement est disponible, laissant aux experts militaires le soin de fixer l'étendue des régions à défendre; ou bien, il peut informer le Comité de Défense que, pour des raisons politiques, une région donnée peut être défendue. Dans ce dernier cas, il appartiendrait au Conseil d'obtenir les hommes et l'équipement nécessaires pour faire face aux besoins de la défense dont il s'agit, tels qu'ils seront prévus par les experts militaires.

18. Il est entendu que le Conseil se réunira à 15 heures.

New-York

15 septembre 1950

- FIN -